

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18733 - 73ÈME ANNÉE

L'État reconnaît une baisse du pouvoir d'achat des fournisseurs de Tereos

Les planteurs de canne à sucre s'appauvrissent



Tant qu'aucun accord ne sera trouvé, Tereos n'aura pas de cannes pour ses usines.

L'État a de nouveau été hier l'intermédiaire entre les planteurs et Tereos. Un de ses représentants a reçu successivement les syndicats et l'industriel. Cette rencontre a permis de démontrer que la stagnation du prix de la canne fait baisser régulièrement le pouvoir d'achat des planteurs.

Le pouvoir d'achat des planteurs ne cesse de diminuer, c'est ce qui ressort de la réunion d'hier entre les planteurs et l'État. Cette démonstration ne fait que souligner la justesse des revendications des planteurs qui demandent une revalorisation du prix de la canne de 6 euros, ainsi que le bénéfice intégral de la recette bagasse payée par les abonnés d'EDF au titre de l'électricité produite par la bagasse.

Entre 2005 et 2015, les charges d'exploitation ont augmenté de 39 % alors que les revenus tirés de la canne stagnent. L'État a d'ailleurs reconnu que le coût de production a augmenté de 28 % en 10 ans, a indiqué hier Jean-Bernard Gonthier, président de la Chambre d'agriculture.

Un bonus sur le sucre blanc

Pour sa part, l'industriel ne propose qu'une augmentation de 49 centimes par tonne prise sur l'écart technique, et un bonus versé aux planteurs si le prix du marché du sucre blanc dépasse 470 euros. Sa proposition ne prend comme seule référence que le sucre blanc. 110.000 tonnes de la production réunionnaise sont destinées à être raffinée en sucre blanc vendu sur le marché européen. Elles entrent en concurrence avec le sucre de betterave qui sort des usines européennes avec un coût de production nettement inférieur à celui de La Réunion. C'est pour compenser cette différence que l'État a été autorisé à verser chaque année 28 millions d'euros jusqu'en 2020 au producteur de sucre de La Réunion. Mais Tereos ne dit rien sur l'autre moitié de la production sucrière, qui concerne les sucres spéciaux. Ce sont les sucres qui sont vendus les plus chers, et qui ne sont pas concurrencés par le sucre de betterave. Tereos exporte chaque année 85.000 tonnes de sucres roux de canne destiné à ce marché de 200.000 tonnes à l'échelle de l'Europe. Ce sucre se retrouve dans les réunions de la grande distribution à plusieurs euros le kilo, soit plusieurs milliers d'euros par tonne. Les planteurs demandent donc que la transparence soit faite sur les recettes des sucres spéciaux, et que les bénéfices tirés de cette activité soient mieux répartis entre Tereos et les livreurs de matière première.

Et les sucres spéciaux ?

Depuis plus de 20 ans, le prix de référence de la canne à sucre est resté le même. Les planteurs demandent une revalorisation de 6 euros pour que le prix payé par Tereos toutes subventions déduites soit de 24 euros, et donc aligné sur celui de la betterave sucrière en France.

Pendant cette période de stagnation du prix de référence de la canne à sucre, la production sucrière de La Réunion a évolué. La part des sucres spéciaux n'a cessé d'augmenter depuis 20 ans, ce qui signifie que la valeur ajoutée tirée de la transformation de la canne en sucre a suivi la même tendance à La Réunion. Cette augmentation ne s'est pas traduite dans le prix de la canne à sucre. Plus grave encore, les planteurs doivent faire face à la hausse des coûts de production. Conclusion : leur pouvoir d'achat diminue. C'est une situation para-

doxale, car la richesse tirée de la canne qu'ils produisent n'a fait qu'augmenter.

Plus que jamais, la transparence sur toutes les richesses tirées de la canne à sucre est donc indispensable. Et dans l'urgence, l'augmentation de 6 euros du prix de référence de la canne à sucre nécessaire. Dans l'attente de la conclusion des discussions, les planteurs ont décidé de ne pas couper. L'intransigeance de Tereos risque donc de reporter le début de la campagne sucrière.

M.M.

La coopération régionale à l'ordre du jour du Département

APE : 200 entreprises déjà délocalisées à Maurice

Au lendemain d'une conférence de presse du PCR où ce sujet a été abordé, André Thien Ah Koon a mis en garde contre les effets des APE à venir sur l'économie réunionnaise. Il affirme que 200 entreprises réunionnaises sont déjà implantées à Maurice. L'ouverture du marché réunionnais à la concurrence des pays voisins permettra aux patrons de ces entreprises de vendre sans taxe ni quota à La Réunion. Autrement dit, les délocalisations ont déjà commencé.

Il a été question ce mercredi de la coopération régionale lors de l'assemblée plénière du Conseil départemental.

André Thien Ah-Koon a mis en garde contre les conséquences des effets des accords de partenariat économique (APE). Ces traités en cours de négociation permettent aux produits fabriqués dans des pays en voie de développement d'entrer sans taxe ni quota dans les régions de l'Union européenne. De par son statut, La Réunion est très concernée par ces accords, car tous ces voisins sont en train de discuter d'un APE avec l'Union européenne.

L'élu du Tampon annonce que 200 entreprises réunionnaises sont déjà implantées à Maurice. Ce sont autant d'emplois en moins pour les Réunionnais. D'où son interrogation

sur la pertinence de l'implication du Département dans une coopération régionale qu'André Thien Ah Koon qualifie en substance d'aide aux concurrents de La Réunion.

Daniel Gonthier situe le débat sur le nombre important de jeunes titulaires de Bac+3 et plus au RSA faute d'emplois disponibles. Aujourd'hui, 100 Réunionnais au chômage dans notre île se sont implantés dans des pays de la région. L'objectif affiché par le Département est d'arriver à 200 allocataires du RSA titulaires de diplôme du supérieur engagés dans les Alliances françaises, les ambassades de France.

M.M.

Edito

Le GLAIVE rappelle l'importance de créer un grand service dans l'environnement

Hier, le Conseil départemental a entériné les observations du rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur le GLAIVE (Groupement de lutte anti-vectorielle, d'insertion sociale et de valorisation de l'environnement). Le GLAIVE emploie notamment des travailleurs en contrat aidé, co-financés par l'État.

La synthèse relève qu'« alors que ses statuts lui donnent vocation à intervenir sur l'ensemble de La Réunion, ses activités s'exercent principalement à Saint-Denis et, dans une moindre mesure, sur le territoire de cinq autres communes du Nord et de l'Est ». Elle note également que « la mission d'insertion professionnelle fait apparaître qu'environ 20 % des candidats sont recommandés par des élus », et constate que « l'association (...) mène une politique de ressources humaines généreuse ; sans les soumettre au Conseil d'administration, elle accorde à certains agents des augmentations de salaires, jusqu'à 40 % en cinq ans, et des primes exceptionnelles dont le montant peut correspondre à un 13e mois de salaire ; elle leur permet de disposer de véhicules de service en dehors des heures de travail ».

Concernant les dirigeants, la synthèse du rapport de la CRC souligne qu'entre 2011 et 2016, « les administrateurs ont bénéficié, outre d'un montant forfaitaire de cadeaux de fin d'année, de jetons de présence, alors que les statuts ne le prévoyaient pas ». La CRC estime également que la gestion du parc automobile souffre de lacunes. Ces observations intéressent le Département au plus haut point, car la collectivité finance 70 % du budget du GLAIVE.

La question des recrutements soulève la question de la pression qui pèse sur les élus dans une île où le taux de chômage a franchi depuis bien longtemps le seuil de l'intolérable. Or, le GLAIVE exerce son activité dans un secteur identifié par le PCR comme un gisement d'emplois : l'environnement. Pour que les besoins se structurent en emplois pérennes, le PCR propose que les emplois créés dans les associations comme le GLAIVE puissent faire partie d'un grand service d'intérêt public. Là où le PCR propose un changement radical est dans la gestion de cette structure. Il demande en effet que les recrutements soient opérés par une commission paritaire composée de représentants de chômeurs, de syndicats, d'employeurs et de financeurs, autrement dit les collectivités et l'État. Cette mesure vise précisément à enlever aux élus la pression qui pèse sur eux à cause des demandes d'emploi, et à soustraire les travailleurs employés dans ces structures de la pression de candidats peu scrupuleux qui ont besoin de mains pour les aides dans les campagnes électorales.

La longue séquence de scrutins qui vient de s'achever a en effet vu des candidats se plaindre de la forte présence de travailleurs précaires auprès de certains concurrents. Cela rappelle qu'à La Réunion, des élections ont déjà été annulées à cause de ce type de procédé. L'application de la proposition du PCR mettra fin à ce type de dérive. Elle est donc une exigence démocratique, afin que les promesses d'emploi ou de renouvellement d'un contrat ne viennent plus peser sur la sincérité d'une élection.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

L'économie réunionnaise en danger

Canne à sucre : le Département solidaire des planteurs

Après le Parti communiste réunionnais, c'est au tour de plusieurs organisations politiques représentées au Département d'afficher leur solidarité avec les planteurs. Le groupe majoritaire ainsi que celui des 4 élus du Tampon ont présenté des motions allant dans ce sens hier lors de la séance plénière du Conseil départemental.

Depuis le début de la crise liée à la négociation du nouveau prix de la canne à sucre payé par Tereos aux planteurs, le Parti communiste réunionnais a été le premier à affirmer sa solidarité avec les revendications des planteurs. Ce soutien est une constante dans ce parti politique créé quelques années après la grande victoire de Quartier-Français en 1955. Les communistes avaient en effet été à l'initiative du sauvetage de l'usine en participant à la création d'un rassemblement regroupant l'industriel René Payet, et les planteurs qui livraient à l'usine de Quartier-Français. Ce rassemblement avait eu sa traduction électorale lors des législatives de 1956. La liste conduite par Paul Vergès et Raymond Mondon obtenait la majorité des suffrages, et l'élection de deux députés de La Réunion sur trois. Cet événement était le point de départ d'une période de répression visant particulièrement les communistes, durant laquelle fut fondé le PCR en 1959.

Depuis sa naissance, le PCR a donc été toujours aux côtés des planteurs. Cette fidélité dans la lutte est appréciée par les planteurs qui se battent aujourd'hui pour leur survie, en revendiquant une hausse de 6 euros du prix de référence de la tonne de canne qu'ils vendent à Tereos.

Ce mercredi au Conseil départemen-

tal, l'assemblée plénière a débuté par l'examen de plusieurs motions. Deux concernaient la filière canne-sucre.

Demande de plus grande implication de l'État

Celle du groupe majoritaire présentée par Serge Hoarau, élu délégué à l'Agriculture, reprend notamment un argument du PCR. En effet, l'État a décidé d'attribuer la totalité de l'aide supplémentaire destinée à faire face à la fin du quota sucrier le 1er octobre. Les élus du groupe majoritaire « regrettent que l'État ait accordé l'aide de 28 millions d'euros aux seuls industriels en oubliant les planteurs ».

Par ailleurs, ils « réaffirment leur soutien aux acteurs de la filière canne réunionnaise et en particulier aux agriculteurs ». Enfin, ils « demandent à l'État d'inscrire l'agriculture réunionnaise dans le cadre du plan de relance agricole de 5 milliards annoncé par Monsieur le Président de la République dans son programme pour le quinquennat et d'apporter à ce titre une aide complémentaire pour les agriculteurs et plus particulièrement les planteurs de canne ».

Pour leur part, les élus du groupe

Tampon Avenir « saluent l'engagement et l'unité des différents syndicats agricoles ». Ils apportent également leur soutien « à l'ensemble des professionnels du monde agricole et plus particulièrement aux planteurs de canne dans leur lutte pour obtenir la réévaluation de la rétribution de leur travail ».

Pour l'idée d'un Comité de survie

Enfin, ils convergent également avec une autre revendication du PCR en demandant « l'organisation de tables rondes avec les planteurs, les responsables industriels, les responsables politiques locaux et les services de l'État pour renouer le dialogue et trouver une sortie de crise ».

Rappelons que lors de sa dernière conférence de presse, Elie Hoarau, président du PCR, avait avancé l'idée d'un Comité de survie de la filière canne-sucre regroupant les agriculteurs, l'industriel, la Région Réunion et le Département.

M.M.

In kozman pou la rout

« Mardi gra, shakinn son band ! »

Sète ané, mardi gra l'ariv moi d'févriyé dsi la finisyon é zour la, la fé karnaval. Koméla nana arienk marmaye l'ékol i fé karnaval la. Dann tan lontan i paré toulmoun té i fête é apré z'an avoir manzé épi boir lété l'okazyon pou bataye in kou... Jenn jan in kartyé té i sava dann l'ot kartyé épi kou d'poin kou d'pyé, kou d'tête, zot téi mézir la fors inn a l'ot. Sé pou sa, moïn la mark kozman an o la pou bien amontré la pa in zour pou la pé, mé in zour pou règ in vyé kont souvan dé foi. Zot i konpran la sosyété té divizé é pou lontan, si tèlman ké toulmoun téi frékant pa inn l'ot, é konm i di, téi mélanj pa non pli. Shakinn té i doi shoizi son kan. Sa lété obligatoir. Alé ! Mi lèss azot fé travaye z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Charles Angrand : le point sur la correspondance adressée à Maximilien Luce (3)

La recherche concernant la vie et l'œuvre de l'artiste néo-impresionniste Charles Angrand passe de fait par l'étude du corpus de la correspondance. L'importance de celle qu'il entretient avec son camarade Maximilien Luce, entreposée au fonds de la bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, amène au comparatif avec celle qui fut publiée par M. Lespinasse en 1988.

Au sommaire de cette dernière est indiqué 192 lettres, pour ce seul destinataire, l'échange courant de mars 1899 au décès de l'artiste, début avril 1926. Un décompte précis corrige le chiffre annoncé, l'ouvrage en réalité comprend 210 lettres à Luce.

En regard, la base documentaire AGORHA sur le site de l'INHA recense 2 lots de lettres pour ce même destinataire, et annonce un nombre de documents que le Département de la Bibliothèque et de la Documentation corrige, soit :

1. Autographes 180, 30 – Angrand, Charles : 57 LAS à Maximilien Luce – sous-dossier – Bibliothèque de l'INHA, collections Jacques Doucet (Paris).

2. Autographes 180, 31 – Angrand, Charles : 181 LAS à Maximilien Luce – sous-dossier – Bibliothèque de l'INHA, collection Jacques Doucet (Paris).

Soit un total de 238 courriers.

À ceci près que 2 lettres portées au lot 180-31 référencées 46 et 47 ont purement et simplement disparu du fonds.

Aussi le différentiel négatif de la Correspondance publiée par rapport au fonds de l'INHA se monte-t-il au chiffre bas à 26. 26 lettres d'Angrand sont à ce jour inédites. Pourquoi ? Et que disent-elles ?

Tableau synoptique avec commentaires critiques

Numéro au fonds de l'INHA	Date indiquée dans la Correspondance publiée, pagination	Commentaires
26 (180,31)	14 mai 1908 (p.186)	Omission d'un mot.
27	3 février 1908 (p.182)	Omission d'un groupe de mots, d'une ligne, puis d'un mot, et d'une répétition, oubli et faute de ponctuation, un démonstratif pour un possessif.
28	Lundi 16 octobre 1907 (p.180)	
29	Lundi 11 mai 1908 (p.186)	1 mot pour un autre, temps non respecté (conditionnel pour futur).
30	Été 1908 (p.189)	Omission de 3 mots, répétition fautive d'un mot, oubli d'un pronom.
31	3 février 1909 (p.193)	1 mot pour un autre.
32	Inédite	Carte postale du 13 février probablement 1909. Conseils portants sur le gel en atelier.
33	Inédite	Entre 1910 et 1913 (possiblement mai 1910). Berheim, Fénéon, Cross, Signac, Courbet, Durand, les Indépendants, Mme Signac, Berrichon, Luce.
34	Avril 1909 (p.195)	Plus vraisemblablement avril 1906, cf. référencement expo Luce. 1 ligne d'omise, 1 faute d'accent, 3 fois 1 mot pour 1 autre, 1 ponctuation non respectée.
35	Jeudi 11 février 1909 (p.194)	3 fois 1 mot pour un autre.
36	1905/1906 (p.171)	Ponctuation erronée, erreur de pronom.
37	Inédite	1 feuillet, période St-Laurentaise.
38	Mercredi 29 avril 1908 (p.184)	Faute d'espacement, omission de 2 termes de couleur.
39	Vers juin 1908 (p.187)	Oubli d'1 mot.
40	2 juillet 1909 (p.199)	1 mot pour 1 autre.
41	Lundi 4 octobre 1909 (p.202)	1 mot pour 1 autre ('critique' pour 'politique'), oubli de 2 mots, faute de temps.
42	20 octobre 1905 (p.170)	2 fois 1 mot pour 1 autre.
43	Lundi 6 avril 1908 (p.183)	Faute de ponctuation, ajout fautif, répétition omise de 2 mots.
44	Mercredi 19 juin 1907 (p.176)	
45	23 août 1907 (p.178)	Oubli d'une ligne.
46	Référencée, répertoriée, introuvable.	Disparition.
47	Référencée, répertoriée, introuvable.	Disparition.
48	Octobre 1907 (p.180)	Faute sur un déterminant.
49	Début juillet 1907 (p.177)	1 mot ajouté. 3 pages omises (Cross, Chardin, Fragonard, Hénault).
50	Août 1907 (p.178)	

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Pou in nouvo solidarité rant tout sak lé ménasé si kann i disparète

Kan mi pans program nout Parti kominis rényoné, moin la fine di mi trouv dé poin prinsipal : sak mi apèl la libérasyon nasyonal épi sak mi apèl la libérasyon sosyal. Lé dé, d'aprè sak mi pans, é d'aprè sak Paul Vergès la dévlop dann in pti liv vèr, mi koné pa si néna ankor, i doi marsh ansanm.

Donk sak i vé dir amoin lo sèl z'afèr i kont sé la libérasyon sosyal bazé dsi la lite dé klass mi réponn i fo pa obliy la libérasyon nasyonal é shé nou sé la libérasyon nout pèi par raport lo néokolonyalis. Sak i di amoin, nou lite pou nout libérasyon nasyonal nout kontradiksyon prinsipal, mi di obli pa la libérasyon sosyal. Mi di épi mi rodi, lo dé libérasyon i doi marsh ansanm.

Sa sé nout dé poinn vizé é ni pé pa réklam inn san réklam l'ot, é ni pé pa réklam l'ot san réklam inn... Pé sfèr zot lé pa dakor avèk moin mé mi èmré bien zot i ésplik z'ot manyèr oir, z'ot manyèr pansé. Pé sfèr moin na tor, mé ziska zordi mi pans pozisyon la, sète mon parti, sé in pozisyon koérant é in pozisyon zist.

Na poin kontradiksyon la dan ? Sirman nana vi ké tout la poin lomèm z'intéré d'klass. In ga la di amoin in plantèr sé in kapitalis é ni doi pa défann bann kapitalis. Na in n'ot la di amoin konmsa in plantèr sé in prolètèr é li lé dann bon koté la lite dé klass... Dousman ! Non, in plantèr, in pti mi vé dir, la pa in kapitalis mèm si li nana trépé d'moiyinn prodiksyon. Li la pa non pli in prolètèr pars li posède désèrtin moiynn prodiksyon...

Astèr, bann plantèr, d'aprè zot, i pé alyansé avèk bann zoinalyé agrikol, bann shofèr kamyon, bann travayèr l'izine. Mi antan déza in pé apré di : mon dyé ségnèr kosa i lé so kolaborasyonn klas ? Kosa i lé so z'anbrokal la ? So manzé koshon ? Mon répons lé sinp : i fo dévlop in solidarité rant tout bann moun sar viktime si kann i disparète dann péizaz rényoné. Nana dizuit mil famiy lé riskab pèrd z'ot boushé d'ri, pou zot épi pou z'ot zanfan donk sé banna k'i fo group dann in fron pou amenn la lite kont in poigné kapitalis épi in l'administrasyon néokolonyal.

Justin